

INFO-2000



Bonjour à toutes et à tous,

Comme vous le savez, nous sommes actuellement en négociation, mais plusieurs dossiers nous occupent en parallèle de la négo et nous croyons important de vous en faire un survol.

Contestation d'une décision de l'Employeur au sujet du poste d'Inspecteur protection des revenus

La direction de la famille Électrique et réalisation des travaux a récemment informé le syndicat qu'elle avait décidé de créer un nouvel emploi dans l'accréditation du SCFP 957 et d'y transférer les tâches qui étaient jusqu'à récemment faites par les personnes occupant l'emploi d'Inspecteur protection des revenus au sein de l'accréditation du SCFP 2000.

Votre syndicat s'est opposé fermement à cette décision, qui a des conséquences importantes sur le cheminement de carrière au sein de cette famille d'emploi. Ce cheminement de carrière fait d'ailleurs partie intégrante de la convention collective.

Notons de plus qu'à l'occasion des négociations qui ont lieu actuellement, le syndicat avait formulé des demandes afin d'améliorer le cheminement de carrière en lien avec le poste d'Inspecteur protection des revenus. Considérant ce qui précède et l'entêtement de l'employeur dans ce dossier, des griefs ont été déposés pour protéger vos droits. Des requêtes pour ingérence et négociation de mauvaise foi ont également été déposées au Tribunal administratif du travail (TAT). Les audiences doivent débiter à la fin du mois de septembre. Sachez que votre syndicat est déterminé à prendre les moyens nécessaires pour protéger ces emplois et le cheminement de carrière au sein du SCFP2000.

Nous vous tiendrons au courant des développements.

INFO-2000



Identification des clients à l'aide de la clé légale (unité intégration – clientèle)

Hydro-Québec a récemment informé le Syndicat que les personnes salariées représentantes de l'unité intégration (clientèle) qui cumulent deux échecs d'identification des clients à l'aide de la **clé légale** recevront dorénavant une lettre afin de « les sensibiliser ».

Ces lettres dites « de sensibilisation » seront, le cas échéant, ajoutées à votre dossier d'employé et pourraient potentiellement vous suivre toute votre carrière.

Si vous recevez une telle lettre, svp communiquez le plus rapidement possible avec la personne présidente de votre région syndicale. Suivant l'analyse de la situation, des griefs pourraient être déposés.

Négociations

À la suite d'une courte pause estivale, votre comité de négociation a repris activement les discussions avec l'employeur.

À la table sectorielle, où les enjeux propres à la section locale 2000 sont discutés, les travaux vont bon train et nous avons des ententes sur plusieurs sujets. Cependant, il reste tout de même des éléments importants pour lesquels nous sommes toujours en pourparlers.

Pour ce qui est de la table centrale (front commun), toutes les sections locales sont tenues de communiquer ensemble les avancements de la négociation et nous sommes tous au même point quant à l'information véhiculée jusqu'à présent.

Ce que nous pouvons dire pour le moment est que l'employeur maintient ses demandes de coupures dans le régime de retraite et que les syndicats s'y opposent féroce­ment. En ce qui concerne les autres sujets tels que le télétravail, la rémunération et les avantages sociaux, les discussions reprendront prochainement.

Nous tiendrons une assemblée générale cet automne où nous espérons pouvoir vous présenter une offre. Toutefois, rien n'est garanti et tous les scénarios sont possibles.

C'est en demeurant tous solidaires que nous obtiendrons la meilleure des ententes.

RESTONS FORTS